

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT  
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*

Séance du Jeudi 17 mars 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**11 mars 2022**

et qu'elle a été faite le

**11 mars 2022**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 43

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 5

Suppléés :

Absents excusés : **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Raphaël TEMPESTA

Procurations de vote :

Mandants :

Mandataires :

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h09 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2022\_03\_033**

Objet :

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Raphaël TEMPESTA comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022.

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0



	<b>Compte-rendu succinct</b>	<b>Le Président :</b> M. Gérôme FASSET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>Le Secrétaire de Séance :</b> M. Eric PERTUS
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 26 janvier 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
- Orchamps : M. Nicolas JOLY
- Rouffange : Mme Aurore PLANCON
- Serre les Moulières : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00 aux Forges à Fraisans sous la présidence de M. Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 21h31.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

#### 1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Eric PERTUS comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- c. *Convention d'objectifs et de moyens matériels et humains – gestion et suivi d'une équipe d'emplois verts entre la CCJN et Agate Paysages*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de mettre en place une convention relative aux engagements respectifs entre les trois parties dans le cadre du conventionnement de l'Association AGATE PAYSAGES au titre de son agrément Ateliers et Chantiers d'Insertion ;
- accepte les termes de ladite convention ;

- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*d. Validation de la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes Jura Nord.

*Voté à l'unanimité*

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

- a. *Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,36h : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- c. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 9,41h : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- d. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 31,09h : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- e. *Suppression de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,13h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 29,71h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,13h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,96h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,29h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,21h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,79h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,09h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire ;

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,76h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,22h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28,80h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
  - autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- f. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,41h : suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,41h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- g. Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,33h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,47h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,54h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,70h hebdomadaire ;

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,38h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*h. Suppression de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,96h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 5,14h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,72h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 3,96h hebdomadaire ;
  - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,80h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*i. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (12,81h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (15,68h) : suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

5

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 15,68h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 12,81h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- j. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps non-complet (28h) : suite à la demande de l'agent*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps non-complet à raison de 28,00h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- k. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (33,00h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 33,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (29,50h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (34,50h)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 34,50h hebdomadaire ;



- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 29,50h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (25,61h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (25,61h) : suite à une promotion interne*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 25,61h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 25,61h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29,39h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (29,39h) : suite à une promotion interne*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 29,39h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 29,39h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- o. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet : suite à une promotion interne*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;

- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*p. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- crée un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

*q. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- crée un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

*r. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24,50h hebdomadaire*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- crée un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24,50h ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*



- s. *Suppression d'un poste d'animateur non-titulaire à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste de non-titulaire d'animateur à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- t. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet (12,50h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 12,50h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- u. *Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications, après avis favorable du Comité Technique émis dans sa séance du 13 janvier 2022 et avis favorable du Bureau communautaire émis dans sa séance du 18 janvier 2022, après en avoir délibéré, :

- **INSTAURE** le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales selon les modalités définies ci-dessus ;
- **ADOpte** les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- **ACCEPTe** les nouvelles modalités de calcul du Complément Indemnitare Annuel (CIA) ;
- **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 27 janvier 2022 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

*Voté à l'unanimité*

v. *Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à la majorité (2 CONTRES / 4 ABSTENTION), le Conseil Communautaire décide de ne pas s'opposer à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Voté à majorité*

w. *Débat sur les garanties prévoyance et santé*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire débat sur les garanties prévoyance et santé.

**3. FINANCES**

- a. *Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du 1/4 des crédits au budget de l'exercice précédent)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2021 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2022 ainsi que des Budgets Annexes 2022.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Attributions de compensations provisoires 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

PROPOSITION AC Provisoire 2022		50,00 €		
COMMUNE	population DGF 2019	RECETTES	DEPENSES	AC PROVISOIRE 2022
BRANS	233	6 035 00 €	20 970 00 €	14 935 00 €
COURTEFONTAINE	267	15 140 00 €	34 070 00 €	18 930 00 €
DAMMARTIN MARPAIN	264	3 801 00 €	22 760 00 €	28 940 00 €
DAMPIERRE	1289	125 746 00 €	136 010 00 €	9 736 00 €
ETREPIGNEY	439	4 431 00 €	20 410 00 €	15 079 00 €
EVANS	653	38 993 00 €	58 770 00 €	20 175 00 €
FRAISANS	1253	39 739 00 €	113 220 00 €	73 481 00 €
GENDREY	445	78 464 00 €	-0 000 00 €	38 411 00 €
LA DAPPE	212	10 990 00 €	21 120 00 €	9 660 00 €
LA BRETEMERE	225	11 857 00 €	20 220 00 €	8 393 00 €
LOUVATANGE	307	26 739 00 €	9 630 00 €	17 159 00 €
MONTEPAIN	342	2 802 00 €	12 720 00 €	9 978 00 €
MONTMREY LA VILLE	291	209 00 €	17 370 00 €	17 061 00 €
MONTMREY LE CHATEAU	210	11 954 00 €	18 920 00 €	6 945 00 €
MUTIGNY	291	2 057 00 €	17 190 00 €	15 133 00 €
OFFLANGES	227	5 311 00 €	20 430 00 €	15 170 00 €
ORCHAMPS	1347	43 572 00 €	103 230 00 €	59 658 00 €
OUGNEY	384	8 114 00 €	34 560 00 €	26 445 00 €
OUR	346	4 921 00 €	13 740 00 €	8 239 00 €
PAGNEY	241	16 168 00 €	21 420 00 €	15 422 00 €
PLUMONT	112	2 031 00 €	20 080 00 €	7 449 00 €
RANCHOT	494	11 725 00 €	44 460 00 €	32 735 00 €
RANS	556	20 904 00 €	20 040 00 €	19 136 00 €
ROMAIN	219	687 00 €	29 710 00 €	19 022 00 €
ROUFFANGE	208	657 00 €	9 720 00 €	9 063 00 €
SALANS	600	2 739 00 €	54 000 00 €	51 261 00 €
SALIGNY	298	25 00 €	17 820 00 €	17 565 00 €
SERMANGE	265	15 036 00 €	23 840 00 €	8 844 00 €
SERRE-LES-MOULIERES	207	2 546 00 €	28 620 00 €	16 084 00 €
TANENNE	115	2 576 00 €	20 320 00 €	7 724 00 €
THERVAY	421	12 046 00 €	37 820 00 €	25 844 00 €
VITTEIN	299	21 148 00 €	26 910 00 €	5 762 00 €
<b>TOTAL AC PROV 2022</b>	<b>12101</b>	<b>579 715,00 €</b>	<b>1 039 180,00 €</b>	<b>509 465,00 €</b>
		43 €	90 €	42 €

A la majorité (4 CONTRES / 4 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe provisoirement le montant des attributions de compensations ci-dessus au titre de l'exercice 2022 ;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à la majorité

#### 4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

##### a. Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et ses annexes qui se décomposent comme suit :
  - Annexe 1 - un projet de territoire : un diagnostic, une ambition, des orientations stratégiques, un plan d'actions territorialisé resserré autour des objets du contrat avec des fiches actions ;
  - Annexe 2 - les fiches descriptives (fiches projets, fiches actions) ;
  - Annexe 3 - Une maquette financière annuelle ;
  - Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs.
- autorise Monsieur le Président à signer ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et tout acte afférent à ce dossier ;

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

## **5. PLU**

### **a. *Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)***

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire a débattu du diagnostic et état initial de l'Environnement et du projet de PADD.**

Séance levée à 21h24.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **a. *Mutualisation des services : pôle de remplacement des secrétaires de mairies***

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est difficile de remplacer les secrétaires de mairies quand elles sont absentes (congés, arrêts maladies, ...) notamment dans les petites communes. L'idée est que la Communauté de Communes crée un poste administratif pour faire du remplacement au sein des mairies. Au niveau de la cotisation au service mutualisé, plusieurs possibilités : la première, pourrait être le coût de l'agent et que ce coût soit divisé par habitant et faire un ratio par commune ou la deuxième possibilité pourrait être le coût de l'agent qui serait ensuite divisé par habitant et faire payer la moitié du coût toutes les communes et ensuite l'autre moitié du coût, faire payer uniquement les communes qui utilisent le service mutualisé. Une enquête auprès des communes va pouvoir être envoyée afin de recenser dans un premier temps les besoins des communes. Il ajoute que pour l'instant, le Foyer Logement a exprimé son souhait d'avoir besoin du service.

Il demande l'avis au Conseil !

L'avis du Conseil serait plutôt de partir sur une personne (un poste) pour l'instant et au niveau de la cotisation, la moitié du coût de l'agent payée par toutes les communes et que l'autre moitié, soit facturée uniquement aux communes qui utilisent le service.

Le Président indique qu'il faut trouver une clé de répartition et qu'il est nécessaire d'aborder ce point dans une prochaine Commission n° 1.

### **b. *Lancement des études de faisabilités pour le Pôle éducatif de la Vallée de l'Ognon et du Pôle éducatif à Fraisans***

Le Président informe qu'il convient de mettre en place une convention avec le CAUE. Ensuite, il faudra décider si la CCJN délègue ou non sa maîtrise d'ouvrage.

### **c. *Lancement d'une étude de faisabilité pour une salle omnisport***

Le Président informe qu'aujourd'hui tous les créneaux du gymnase à Fraisans sont occupés et qu'il y a encore des demandes d'associations. Une étude de faisabilité est à prévoir pour une éventuelle salle omnisport qui viendra en complément du gymnase.

M. Eric PERTUS  
Commune de MONTMIREY-LA-VILLE

Le Président,  
Gérome FASSETNET

